PAUL CROKAERT

Publications sur la Belgique.

NOTHOMB (PIERRE) La Belgique martyre. 23° mille. Broch. in-16. » 50
- Les Barbares en Belgique. Préface de H. Carton de Wart (Ourrage
couronné par l'Académie française), 15° édit. Un vol in-16 3 50
- Histoire belge du Grand-Duché du Luxembourg. 2º édition.
Un vo in-16 2 »
L'Iser - Les Villes Saintes La Victoire La Bataille d'été. 5° édition.
Un vol. in-16 3 50
La Barrière belge. Etude d'histoire territoriale et diplomatique (couronné
OLVER (ERANGOIS - La Roleignes por la journ L'invesion In 16 3 50
OLYFF (François. — La Belgique sous le joug. L'invasion. In-16. 3 50 GRIMAUTY (FERNAND-HUBERT). Six mois de guerre en Belgique
par un soldat belge. Août 1914-Février 1915. 3º édit. In-16 3 50
SOMVILLE (GUSTAVE) Vers Liège Le Chemin du crime (ouronné par
l'Aculémie des Sciences morales et po iliques). 3º édit. Un vo. in-16 3 50
Les crimes de l'Allemagne Dinant Massacre et destruction. Un vol.
in-16 3 to
MALO (HENRI) Le drame des Flandres Un an de guerre.
1er août 1914-1er août 1915. 3e édition Un voi. in-16
- En Belgique. La Zone de l'Avant. Tableaux, portraits et paysages,
JEHAY (Cie Fig. 1). Ministre plénipotentiaire de Belgiq e. — L'invasion du
Grand-Duché du Luxembourg en 1914 Une broch. in-8°. 1 »
BASSOMPIERRE (ALBERT DE) La nuit du 2 au 3 août 1914 au
Ministère des Affaires étrangères de Belgique. 4º édition.
Une brochure m-8° 1. »
PIERARD (Louis) La Belgique sous les armes, sous la botte,
en exil. Un vol. in 1
HAVARD DE LA MONTAGNE (MADELEINE) La vie agonisante
des pays occupés. Lille et la Relejque. Notes d'en témoin
des pays occupés. Lille et la Belgique. Notes d'en témoin (Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie fran-
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie fran- çaise. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16
(Octobre 9 4-Juillet 916), préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16

Impr II nri DIEVAL, 57, rue de Seine, Paris.

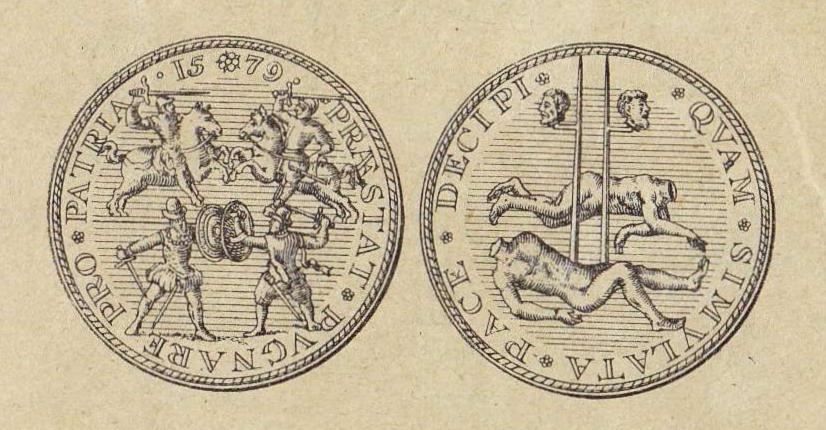
L'IMMORTELLE MÉLÉE

Essai sur l'épopée militaire belge

(1914)

« Mieux vaut lutter pour la patrie que de se laisser décevoir par un simulacre de paix. »

Traduction de l'inscription d'une médaille frappée en 1579 par les États Généraux de Bruxelles.



CINQUIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et C1e

V

LES SORTIES, LE SIÈGE ET LA MORT D'ANVERS

« Viendront sur toi des jours où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'investiront et te serreront de toutes parts; ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont dans ton sein, et ils ne laisseront pas dans ton enceinte pierre sur pierre parce que tu n'as pas connule temps où tu as été visitée. »

Luc, 19.

LA FERMETURE DE L'ESCAUT

« Les Pays-Bas devront renoncer à un monopole sur un fleuve international, l'Escaut, qui s'est trouvé si fatal à la Belgique. »

PAUL HYMANS (1918).

Anvers était la meilleure pièce de notre harnais de guerre. C'était notre grand espoir et notre suprême pensée. Aussi, non sans quelque orgueil, l'appelions-nous le Réduit de la Défense nationale, cette grande cité blanche et verte, - blanche de toute la céruse de ses maisons peintes, verte de tout le vert de son fleuve, de ses polders et de ses remparts, ruche d'abeilles marchandes, abeilles d'or et gloutonnes. Réfugiée dans ses murs, la nation n'y saurait périr. On y allumerait sur l'autel le feu sacré de la patrie et il ne s'éteindrait jamais. C'était là un dogme. Anvers, ville sainte et imprenable. Jérusalem, la Mecque, Tombouctou, Samarkand ne furent, naguère, ni plus saintes, ni plus imprenables. Lorsque, le 10 octobre 1914, une rumeur sacrilège apporta dans Bruxelles l'annonce de la chute d'Anvers, nul n'y voulut ajouter foi. On

se boucha les oreilles à la nouvelle blasphématoire

et ce fut tout juste si l'on ne se signa point.

Et cependant, de même que qui ne tient point la Meuse ne saurait prétendre à tenir la Belgique, de même qui ne tient point l'Escaut, ne saurait prétendre à tenir Anvers. Or, nous ne tenions pas l'Escaut, le 20 août 1914, quand notre armée de campagne, couverte d'une suée de poussière et de sang, vint reprendre haleine sous l'abri des forts. Ce jour-là, — destin fatal! — le sort de la place était réglé. Sa mort n'était plus qu'une question de jours. Il y en eut quelques-uns, très rares, qui se le chuchotèrent à l'oreille. Ils n'eussent point osé parler haut: on les eût stigmatisés.

Nous ne tenions pas l'Escaut. En vérité, nous ne l'avions plus guère tenu depuis que, le samedi 24 octobre 1648, dans le riche décor de l'hôtel de ville de Munster, la ruine économique d'Anvers avait été signée en même temps que la paix du monde consacrée. Mais les traités de 1831, 1833, 1839 et surtout le traité de 1863 2 avaient fait naître la grande illusion de l'Escaut libre, libre comme

la mer : Sacrum mare liberum.

Veine et artère à la fois, l'Escaut libre devait faire affluer au cœur même de la citadelle assiégée le

sang vif de l'aide britannique et lui désengorger le cœur de tout ce qui l'aurait pû oppresser : surcroît de population, malades, blessés, prisonniers, butin et prises.

Avant la guerre, pénétrés de la conviction même des négociateurs belges du traité de 1839, les politiques et les juristes de chez nous croyaient que notre pays avait acquis la co-souveraineté du fleuve. Sans doute, une controverse avait été instituée en Hollande sur cette question; mais on ne lui accordait, à tort ou à raison, qu'une signification académique et, d'ailleurs, de Belgique, la riposte était venue. Cependant, nos compatriotes clairvoyants s'inquiétaient car déjà, dans les simples relations de la paix, ils voyaient la Hollande interpréter le traité de l'Escaut dans le sens le plus restrictif; ils eussent donc d'autant plus désiré obtenir une certitude pour le temps de la guerre; mais notre timide diplomatie ne s'était point souciée de la leur procurer. Ne vivait-on pas avec l'espoir vague que la question ne se poserait jamais dans la crue réalité des faits et que, si pareille infortune nous devait échoir, notre bon ange y pourvoierait?

Or, notre bon ange n'y pourvut point. Il est bien vrai que, le 4 août 1914, le Jonkheer Loudon, ministre des Affaires étrangères de Hollande, informa spontanément le baron Fallon, ministre de Belgique à la Cour des Pays-Bas, que l'Escaut serait libre pour toute escadre française venant au secours de la neutralité belge violée et que le fleuve serait fermé à toute flotte ennemie; mais ce premier

^{1.} Paris fut informé de la chute d'Anvers plus tôt encore que Bruxelles. Le 9 octobre, un pigeon arrivait à tire d'aile à l'Hôtel des Invalides, à Paris, et se posa au colombier militaire de la place. On s'empara en hâte du message dont il était porteur. Ce message tenait en ces deux mots : « Anvers envahi ».

^{2.} Le régime de l'Escaut a été établi par l'article 9 au traité du 15 novembre 1831 (dit des XXIV articles) reproduit par le traité du 49 avril 1839, article 9. En 1863, la Belgique racheta les péages de l'Escaut.

mouvement, qui était le bon car il était conforme aux traités, fut de courte durée. Par un subit retour des choses, dès le 5 août, Bruxelles fut informé que La Haye retirait l'assurance donnée la veille, sous le prétexte que, dans l'entretemps, l'Angleterre était devenue belligérante.

Ainsi, sans combat, nous avions perdu une

grande bataille.

Chacun sait dans quelle angoisse on vivait, ces jours-là, à La Haye, ce qui explique, sans plus, ce retournement d'opinion à moins de vingt-quatre heures d'intervalle. La peur est mauvaise conseillère. Le droit de la Belgique, assirmé le 4 août, lui était dénié le 5. Et cependant l'escadre britannique, à qui, le 5 août, La Haye interdisait l'entrée de l'Escaut, était la même à qui le fleuve avait été déclaré ouvert le 4 et, le 5 août comme le 4, cette flotte devait eingler vers Anvers pour secourir une neutralité violée au mépris d'un traité sur quoi figurait, entre autres, la signature de la Hollande. On ne rapporte point qu'il se trouva chez nous quelqu'un pour protester, ni même pour formuler quelque réserve; mais on rapporte, par contre, que nous eûmes une chancellerie qui mit son ambition à plaider la modeste cause des pilotes belges de l'Escaut, dont les intérêts d'argent étaient compromis, et qui, pour le surplus, se borna à dire « Amen » en louant Dieu de sa miséricorde 1.

^{1.} L'histoire détaillée et documentée de cette négociation ne saurait être encore narrée. Quand ce jour viendra, bien des faces se crisperont. On trouvera plus loin le récit de quelques-unes des conséquences secondaires, mais significatives de cette négociation.